COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE ONZE LE 24 mai (24/05/2011)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 18 mai 2011, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI Maire,

Mme Marie CAVALIE, Mme Marie CASTRO, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURLENT, **Adjoints**,

M. Philippe CHAUMERLIAC, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHES, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOUD, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, Mme Odile MARTY-MOTHES, M. Abdelkader SELAM, Mme Christine FANFELLE, M. Richard BAPTISTE, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, Conseillers Municipaux

ETAIENT REPRESENTES:

M. Pierre GUILLAMAT, (représenté par Mme CAVALIE), Adjoint,

M. Alain JEAN (représenté par Mme DOURLENT), M. Franck BOUSQUET (représenté par Mme HEMMAMI), Mme Nathalie DA MOTA (représentée par M. REDON), M. Gérard VALLES (représenté par M. ROUX), M. Guy ROQUEFORT (représenté par Mme ROLLET), Mme Carine NICODEME (représentée par M. BENECH), Mme Nathalie GALHO (représentée par M. GAUTHIER), Conseillers Municipaux

ETAIT ABSENT:

M. Patrice CHARLES, Conseiller Municipal

Mme DOURLENT est nommée secrétaire de séance.

PRECUALA
SOUS-PRÉFECTURE LE
2 6 MAI 2011
CASTELSARRASIN - 82

13- 24 Mai 2011 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS URBANISME - ANNEE 2011

Rapporteur: Mme CAVALIE

Nom des Associations	Montant 2010	DECISION 2011
ADIL 82	1 200	-#4° 900 % ∞
CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de Tarn et Garonne)	750	750
Enveloppe non affectée		::/:::::300 ∤ ::/::::
TOTAL	1 950	1 950

Le Conseil Municipal, Entendu l'exposé du rapporteur, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les subventions visées ci-dessus.

Pour copie conforme Moissac le 25 maji 2011

Maire,

ean∦Paul NUNZI



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSÉ dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :